

Les déplacements des RDV:

Parfois, nous sommes amenés à devoir déplacer des RDV, soit c'est le client qui demande, soit l'entrepreneur.

Si le client demande:

Faire le déplacement du RDV selon le calendrier de l'entrepreneur. Il est généralement impossible de proposer une autre date quand le client vous rappelle, car vous serez obligés de prendre en compte les dispo du client ainsi que de l'entrepreneur.

Si l'entrepreneur demande:

Idéalement, l'entrepreneur doit prévenir la veille des RDV au minimum.

Voir avec lui dans un premier temps à quand il souhaite déplacer les RDV.

Lui demander la raison du déplacement parce qu'on va devoir expliquer cela au client.

Dans la plupart des cas, l'entrepreneur est soit trop pris sur un chantier, soit un client qui demande plus de temps lors d'un RDV si son projet est conséquent. Les raisons peuvent différer.